REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation de Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste – Fermeture des bureaux de Poste : la Gottaz fait déborder le vase !

Rappel de l'interpellation

Samedi 24 août, plus de 100 personnes manifestent devant le bureau de Poste de La Gottaz, à Morges, dans le centre commercial du même nom, pour demander la non fermeture de l'office de poste de La Gottaz, menacé comme beaucoup trop d'autres. Cette forte mobilisation des usagers, des représentants politiques et des syndicats rappelle rattachement de la population non pas à La Poste SA, qui veut générer des profits, mais bien à SA Poste.

Car il est bon de rappeler que La Poste appartenant à la Confédération, elle est propriété de toutes et tous. En ce sens, de nombreux textes, dans notre canton ou au parlement fédéral, ont été déposés et le seront sans doute encore, demandant que la feuille de route de destruction systématique du réseau postal soit abrogée, ou à tout le moins qu'elle soit arrêtée, le temps que le Parlement fédéral statue sur une nouvelle loi postale. Des efforts doivent redoubler en ce sens de parvenir au moins à appuyer sur le bouton « STOP / PAUSE ».

Or, la fermeture du bureau de poste de La Gottaz interpelle encore davantage qu'usuellement. Situé idéalement dans un centre commercial fortement fréquenté, cette synergie n'est pas du tout utilisée. Au contraire : la tactique de la réduction des horaires pour ensuite justifier une fermeture est déployée à plein, de manière crasse. Alors que le centre commercial est ouvert toute la semaine de 8h00 à 18h45 (20h00 le vendredi soir) et le samedi de 8h00 à 18h00, les horaires du bureau de La Gottaz sont :

Lundi - vendredi : 8h30-10h00 et 14h00-18h00
Samedi : 10h00-12h30

Tout cela va à l'encontre non seulement du service public, du service au public, mais aussi de toute logique commerciale. Nous avons à faire ici à du pur dogmatisme idéologique, sans aucune logique. Ou l'application technocratique de celui-ci. Le fait de ne pas tenir compte du développement du futur quartier Eglantine (près de 1000 habitant-e-s) ou qu'il e soit pas tenu compte des reports de transports peuvent être cités en exemple.

En conséquence de ce qui précède, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :
1) Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur la suite des fermetures des bureaux de Poste dans notre canton et sur le cas particulier de La Gottaz ?
2) Le Conseil d'Etat compte-t-il demander un rendez-vous au nouveau directeur général de la Poste qui, dans une récente interview1, indique vouloir rétablir le dialogue ?
3) Plus spécifiquement, le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de demander des explications sur les raisons qui amènent La Poste à ne pas tenir compte des développements démographiques dans son plan de fermeture des offices de poste ?
4) Quelles autres mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour stopper enfin cette hémorragie ? Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Pour le Groupe socialiste, Stéphane Montangero

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

En préambule, le Conseil d'Etat tient à relever qu'ilutilise au maximum la marge de manœuvre dont il dispose afin de faire valoir les intérêts du Canton. Le Conseil d'Etat est conscient que la Poste doit effectuer des adaptations afin de répondre aux nouvelles attentes des citoyens et à l'évolution technologique.

Toutefois, il ne manque pas de rappeler aux dirigeants de La Poste à chaque opportunité que le service universel de qualité fait partie de sa mission première et il ne peut pas être remis en question. En outre, le Conseil d'Etat a précisé qu'il ne cautionnerait aucune transformation ou fermeture d'offices postaux qui ne serait pas acceptée par les autorités communales concernées. Il n'a pas validé le projet de réorganisation 2020 de la Poste et fera tout son possible pour poursuivre son dialogue avec la Poste et soutenir les communes concernées par les évolutions annoncées du réseau. Il a en particulier insisté sur le fait que le Conseil d'Etat regrette que la direction du Géant Jaune ne prenne pas systématiquement en compte le développement économique et démographique du canton au moment de réaliser la planification du réseau.

Sur le plan fédéral et à la suite des nombreuses critiques essuyées par la Poste concernant sa stratégie de réseau, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a également réagi de son côté en fondant un groupe de travail et a entamé une révision des critères d'accessibilité des offices postaux.

La révision de l'ordonnance sur la Poste est entrée en vigueur en janvier 2019, il est donc prématuré de tirer des conclusions. Toutefois, le Chef du DEIS s'engage à suivre de près les modifications adoptées et mises en place. Il ne manquera pas de vérifier que le Canton de Vaud dispose d'une desserte de qualité sur l'ensemble du territoire. Pour appuyer les communes, il a contacté les associations régionales afin de disposer d'un état des lieux et de leur vision quant au développement du réseau d'offices postaux.

En ce qui concerne les agences postales, le Chef du DEIS a mené un sondage à la fin de l'année 2019 auprès des communes disposant d'une agence afin de connaître leur position. En effet, le format de l'agence postale, souvent ressenti comme une dégradation de l'offre, constitue parfois une bonne opportunité pour concentrer en un lieu stratégique une vie socio-économique sinon trop diffuse en permettant, par la mutualisation d'activités, le maintien de personnel sur des plages-horaires élargies, autour d'une épicerie, d'une pharmacie ou d'un office du tourisme, etc.

Cependant, cette solution ne doit altérer ni le sens, ni la portée de la mission de service public de La Poste. Les agences postales doivent être dotées de conditions-cadre précises, le Chef du DEIS profitera de la prochaine rencontre avec les dirigeants de La Poste afin d'évoquer ce sujet, avec l'appui des informations issues des associations régionales.

Réponses aux questions

1) Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat sur la suite des fermetures des bureaux de Poste dans notre canton et sur le cas particulier de La Gottaz ?

Le Conseil d'Etat appuie chaque demande de recours auprès de la PostCom et soutient la position de la commune concernée. Il accorde une haute importance au respect de la garantie d'un service postal universel de qualité. Même si des changements peuvent être nécessaires au niveau de la structure de la Poste liés aux nouveaux modes de consommation, à la digitalisation, etc., le Conseil d'Etat ne dérogera pas au respect du service postal universel de qualité.

Toutefois, la marge de manœuvre du Conseil d'Etat est limitée en ce qui concerne la stratégie de la Poste. En effet, cette dernière est définie au niveau fédéral par la direction de la Poste et en accord avec les autorités fédérales. Si un effort supplémentaire a été réalisé ces derniers mois pour initier un dialogue avec les Cantons, cela reste une simple consultation dans une stratégie déjà validée.

En plus de la consultation effectuée auprès du Canton lorsque la PostCom est saisie pour une opposition à une fermeture d'office, il y a une rencontre annuelle avec la direction de la Poste qui est organisée en présence du Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Afin de pouvoir avoir une discussion constructive, le Conseil d'Etat a demandé à la direction de la Poste de pouvoir s'appuyer sur une stratégie à long terme avec une vision à cinq ans, dix ans et quinze ans de l'évolution

du réseau postal. Ainsi, avec une vue d'ensemble il sera possible de discuter, et surtout d'argumenter en fonction des différents projets régionaux. Jusqu'à maintenant, la direction de la Poste présentait les principales actions immédiates.

En ce qui concerne le cas particulier de l'office de poste de la Gottaz, les arguments mis en avant par l'interpellant sont pertinents, la situation dans un centre commercial est idéale et les projets de développement futur du quartier doivent peser dans la balance de la décision. Le Conseil d'Etat s'engage à aborder le cas précis de la Gottaz lors de la prochaine rencontre avec la direction, séance qui n'est pas encore fixée à ce jour, afin de connaître la position de la direction du Géant Jaune. Pour information, la dernière rencontre avec la direction de la Poste s'est tenue le 4 novembre 2019 au Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

2) Le Conseil d'Etat compte-t-il demander un rendez-vous au nouveau directeur général de la Poste qui, dans une récente interview1, indique vouloir rétablir le dialogue ?

Cette rencontre a eu lieu. Le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, a rencontré le nouveau directeur général de la Poste, Monsieur Roberto Cirillo, le 14 novembre dernier à Berne en marge de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP).

3) Plus spécifiquement, le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de demander des explications sur les raisons qui amènent La Poste à ne pas tenir compte des développements démographiques dans son plan de fermeture des offices de poste ?

Comme évoqué précédemment, le Conseil d'Etat tient à ce que la Poste puisse fournir une planification plus étendue dans le temps afin de pouvoir évoquer les développements à la fois économiques et démographiques des régions en toute connaissance de cause. Le Conseil d'Etat peut apporter son expertise du terrain en matière de planification future pour le réseau postal. Le Conseil d'Etat a fait part de sa disponibilité aux dirigeants de la Poste à plusieurs reprises pour un tel soutien. Il attend désormais qu'un pas soit fait de la part de la direction de La Poste.

4) Quelles autres mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour stopper enfin cette hémorragie ? Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Le Conseil d'Etat use de toute sa marge de manœuvre, aussi fine soit elle. Afin de pouvoir appuyer les communes et aussi développer une argumentation cohérente face à la direction de la Poste, le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport a pris contact en date du 2 décembre 2019 avec toutes les associations de développement régional et toutes les communes. Il a effectué un sondage auprès des communes concernant l'agence postale précisément et un sondage auprès des associations de développement régional concernant leur vision de la desserte postale, de l'agence postale et le message à passer à la direction du Gérant Jaune. Ces réponses vont maintenant être analysées afin de pouvoir les mobiliser lors de la rencontre 2020 avec les dirigeants de la Poste. Finalement, le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport a été convié au prochain séminaire de la commission fédérale de la Poste qui se tiendra dans le Canton de Vaud le 12 mars 2020. Il compte bien présenter la situation vaudoise et défendre la vision du Conseil d'Etat en faveur d'un service postal universel de qualité sur l'ensemble du territoire vaudois; le Conseil d'Etat espère que cette instance y sera sensible.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 février 2020.

La présidente :	Le chancelier :
N. Gorrite	*V. Grandjean*

ANNEXES

Lettre adressée aux associations régionales et lettre adressée aux communes.

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Aux Associations Régionales de
Développement Economique

Réf. : 681'473

Lausanne, le 29 novembre 2019

Prise de température concernant la desserte postale

Madame, Monsieur,
Chers représentants des associations régionales,

Si le cadre concernant les activités de la Poste est édicté sur le plan fédéral, et que la majorité des décisions se prennent à cet échelon, le rôle des cantons a évolué dernièrement. Aujourd'hui, les autorités cantonales sont appelées à se prononcer sur chaque décision de fermeture d'office et un entretien annuel est fixé entre le gouvernement cantonal et la direction de la Poste.

Certes, la marge de manœuvre des cantons demeure ténue, toutefois le Conseil d'Etat vaudois tient à disposer du maximum d'informations permettant d'alimenter le dialogue avec la Poste. Il est conscient que la Poste doit effectuer des adaptations indispensables afin de répondre aux nouvelles attentes des citoyens et à l'évolution technologique. Toutefois, il n'oublie pas que le service universel de qualité fait partie de la mission première de la Poste et il ne peut pas être remis en question.

C'est la raison pour laquelle, nous vous adressons ce courrier. En tant qu'association régionale, pourriez-vous nous transmettre les informations suivantes en répondant par email à Madame Aurélie Haenni, collaboratrice personnelle du DEIS, aurelie.haenni@vd.ch :

1. Votre vision du réseau postal dans votre région
2. Avez-vous des retours concernant les agences postales existantes ?
3. Vos messages clés à transmettre à la direction de la Poste

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers représentants des associations régionales, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du département

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Copie
- Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat
- Vincent Grandjean, Chancelier

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Aux Autorités communales concernées

Réf. : 681'473

Lausanne, le 28 novembre 2019

Prise de température concernant la desserte postale

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Si le cadre concernant les activités de la Poste est édicté sur le plan fédéral, et que la majorité des décisions se prennent à cet échelon, le rôle des cantons a évolué dernièrement. Aujourd'hui, les autorités cantonales sont appelées à se prononcer sur chaque décision de fermeture d'office et un entretien annuel est fixé entre le gouvernement cantonal et la direction de la Poste.

Certes, la marge de manœuvre des cantons demeure ténue, toutefois le Conseil d'Etat vaudois tient à disposer du maximum d'informations permettant d'alimenter le dialogue avec la Poste. Il est conscient que la Poste doit effectuer des adaptations indispensables afin de répondre aux nouvelles attentes des citoyens et à l'évolution technologique. Toutefois, il n'oublie pas que le service universel de qualité fait partie de la mission première de la Poste et il ne peut pas être remis en question.

L'évolution étant indispensable, le Conseil d'Etat estime que l'agence postale peut être une réponse cohérente. Cependant, elle ne doit pas altérer ni le sens, ni la portée de la mission de La Poste. Les agences postales doivent être dotées de conditions-cadre précises.

C'est la raison pour laquelle, nous vous adressons ce courrier. Si votre commune dispose d'une agence postale, pourriez-vous nous transmettre les informations suivantes en répondant par email à Madame Aurélie Haenni, collaboratrice personnelle du DEIS, aurelie.haenni@vd.ch :

1. Format de l'agence (administration communale, magasin d'alimentation, etc.)
2. Durée de la collaboration avec la Poste
3. Brève enquête de satisfaction auprès du mandataire
4. Position de la commune concernant l'agence postale

Je vous prie de croire, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du département

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Copie

- Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat
- Vincent Grandjean, Chancelier